

# PLASTIC MATTERS

Situation, faits, législation et  
recommandations d'action pour la Suisse

Décembre 2022



# RÉSUMÉ

La pollution plastique est devenue l'un des enjeux sanitaires et environnementaux les plus pressants de notre époque. L'augmentation exponentielle de la production et de la consommation de plastiques en l'espace d'à peine deux générations<sup>1</sup> fait que ces derniers sont aujourd'hui omniprésents. De l'Arctique à l'Antarctique, du fin fond de l'océan<sup>2</sup> jusqu'au sommet de l'Himalaya<sup>3</sup>, aucun endroit sur la planète n'est épargné par ce déluge de plastiques. On les retrouve sous forme de microparticules dans l'air que nous respirons<sup>4</sup>, l'eau que nous buvons<sup>5</sup>, la nourriture que nous consommons<sup>6</sup>. Les plastiques sont non seulement un fléau pour la nature, mais ils constituent également une menace pour la santé humaine<sup>7</sup>.

La Suisse n'est pas moins confrontée à cette crise du plastique que d'autres pays. Si certains croulent plus visiblement sous les déchets plastiques, **le problème se manifeste de manière beaucoup plus insidieuse en Suisse.**

Chaque année, environ **14 000 tonnes de macroplastiques et de microplastiques** se retrouvent dans les sols, les sédiments et les eaux de surface du pays. Si la pollution macroplastique engendrée par le littering ne doit en aucun cas être minimisée, la pollution microplastique, pour sa part, inquiète davantage. La pollution microplastique des lacs et des rivières suisses est du même ordre de grandeur que celle observée dans les océans. Mais que ce soit sur les sommets enneigés des Alpes, dans les lacs de montagnes reculés ou dans les réserves naturelles, partout où l'on a recherché la présence de microplastiques, les résultats ont montré des concentrations considérables.

## QUELQUES FAITS SUR LA POLLUTION PLASTIQUE EN SUISSE

- Environ 14 000 tonnes de macroplastiques et de microplastiques finissent dans l'environnement chaque année en Suisse. La majorité provient de l'abrasion des pneus (env. 8900 tonnes) suivie par le littering (env. 2700 tonnes)<sup>8</sup>.
- Le littering ne concerne pas uniquement les étendues d'eau. D'après une étude de l'Empa, le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, si environ 100 tonnes de macroplastiques sont libérées dans les eaux chaque année dans le pays, quelque 4400 tonnes se retrouvent sur les sols<sup>9</sup>.
- Une étude de 2013 sur les eaux des lacs suisses a révélé la **présence de microplastiques dans la quasi-totalité des échantillons prélevés**<sup>10</sup>.
- Près de **55 tonnes de plastique finissent dans le lac Léman chaque année**. Principalement sous forme de microplastiques. Ce nombre s'ajoute aux 580 tonnes déjà accumulées dans le lac<sup>11</sup>.
- Dans les eaux du **Rhin**, au niveau de Bâle, une moyenne de 238 887 particules de microplastiques par km<sup>2</sup> a été relevée<sup>12</sup>, et l'on estime à 10 kg la quantité de microplastiques transportée chaque jour par le **Rhône** vers la France<sup>13</sup>.
- D'après les estimations, **53 tonnes de microplastiques se sont accumulées à ce jour dans les plaines inondables des réserves naturelles suisses**.
- Des quantités considérables de microplastiques ont été décelées dans la **neige des Alpes**<sup>14</sup> ainsi que dans les **lacs de montagne reculés**<sup>15</sup>.

Et pourtant, l'image de la Suisse largement répandue est celle d'une nature intacte, de l'ordre et de la propreté. Le pays est décrit comme le champion du monde de la gestion des déchets et du recyclage. Mais dans la réalité, la majorité des déchets plastiques en Suisse est incinérée. Ce rapport met en lumière le fait que ce **système de gestion des plastiques très linéaire**, principalement axé sur la gestion des déchets, répond de manière insuffisante au problème du plastique dans le pays.

**Avec 127 kg par an et par habitant, la Suisse figure parmi les plus gros consommateurs de plastique au monde** (cf. chapitre 1.1). Pour gérer les déchets produits par cette surconsommation systématique et un mode de vie basé sur une utilisation excessive des ressources, **le pays recourt largement à l'incinération**. Le taux de recyclage des plastiques étant faible, et

celui de réutilisation encore plus faible, ces derniers finissent incinérés, après n'avoir que très peu servi. L'incinération pose problème car elle pollue de *manière insidieuse* l'air et engendre des déchets résiduels hautement toxiques. En outre, la gestion des déchets plastiques – qu'il s'agisse d'incinération ou de recyclage – ne concerne que les déchets correctement collectés et traités. Elle ne résout pas la question du littering et n'apporte pas non plus de solution au problème majeur des rejets de plastique dans l'environnement au sens large émis lors de son utilisation (cf. chapitre 1.2).

Sur la question du littering, ce rapport montre que malgré son image de pays « propre », **une quantité considérable de plastique continue, en Suisse aussi, de joncher les champs et les forêts et de finir dans les cours d'eau et les lacs.** Le coût du nettoyage pour le pays s'élève chaque année à quelque 200 millions de francs. Et si une partie des déchets est récupérée, une quantité d'autres, tels que les mégots de cigarettes, s'accumulent dans l'environnement, notamment dans les zones non résidentielles (cf. chapitre 1.3). Quant à la question des rejets de plastique, le problème concerne les microplastiques résultant de l'abrasion, du broyage et du déversement de produits issus du plastique ou en contenant. **L'usure des pneus, les microfibrilles contenues dans les vêtements en matière synthétique ou encore les microbilles et polymères liquides ajoutés aux produits constituent des sources importantes de pollution plastique dans le pays.** Une fois dans l'environnement, ces macroplastiques et microplastiques forment un cocktail chimique, avec des risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine, dont on prend progressivement conscience (cf. chapitre 1.4).

En Suisse, **il existe déjà des lois qui permettraient de répondre à plusieurs des problèmes évoqués.** Parmi elles, la loi sur la protection de l'environnement (LPE) ou la loi sur les produits chimiques (LChim) contiennent des dispositions que l'on pourrait appliquer afin de stopper l'utilisation excessive des plastiques à usage unique (cf. chapitre 2.1).

## LOIS SUISSES PERMETTANT DE RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES PLASTIQUES

En Suisse, de nombreux problèmes liés aux plastiques pourraient déjà être réglés par une application stricte des lois existantes. Il ne s'agit pas tant d'instaurer de nouvelles lois que d'appliquer rigoureusement celles déjà en vigueur. Et notamment :

- **l'art. 30a de la loi sur la protection de l'environnement**, qui permettrait d'interdire les objets en plastique jetables essentiellement destinés à un usage unique, tels que **ceux utilisés pour la vente à emporter** ou encore les **sacs plastiques** ;
- **l'art. 26 de la loi sur la protection de l'environnement**, qui permettrait d'interdire l'ajout intentionnel de **microbilles de plastique** dans certains produits tels que les cosmétiques et les produits de soins personnels ;
- ainsi que la **loi sur les produits chimiques, l'ordonnance sur les déchets** ou **l'ordonnance sur les emballages pour boissons**, qui pourraient être invoquées afin de réglementer davantage la production, l'utilisation ou l'élimination du plastique.

Dans la pratique, toutefois, **la législation en vigueur est peu appliquée car lacunaire. Les ordonnances existantes ne disent pas grand-chose voire rien du tout concernant le plastique** (cf. chapitre 2.2). Au travers d'une analyse approfondie des interventions parlementaires sur les questions liées au plastique, ce rapport constate que, **jusqu'à présent, le Conseil fédéral se montre réticent** à l'idée de recourir à la loi pour réglementer plus strictement l'usage des plastiques, mais compte davantage sur des mesures volontaires (cf. chapitre 2.3).

**Ce rapport propose un changement.** La Suisse doit adopter une approche réglementaire plus rigoureuse et passer du statut de mauvaise élève à celui de leader dans le paysage européen.

Les récents développements au sein de l'Union européenne en matière de réglementation pourraient encourager une réflexion plus approfondie sur la question des plastiques et les problèmes que cela pose en Suisse, et aider le pays à développer une approche adaptée à sa situation nationale (cf. chapitre 3.1). Par ailleurs, suite à la résolution « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » adoptée récemment

par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2022, les pays sont censés élaborer des plans d'action nationaux visant à mettre fin à la pollution plastique. Une occasion pour la Suisse d'intensifier ses efforts pour lutter, dans le pays, contre la surconsommation de plastique et les problèmes connexes (cf. chapitre 3.2) que cela engendre.

Dans le cadre de cette réflexion et de l'élaboration de solutions pertinentes et efficaces, il importe de reconnaître que les problèmes liés à une utilisation croissante des plastiques ne datent pas d'hier et que les **alertes émises par le passé ont été ignorées**, y compris en Suisse (cf. chapitre 4.1-2). De plus, pour résoudre ces problèmes sur le plan structurel, il nous faut comprendre **leur lien avec nombre de problèmes socio-environnementaux de notre société actuelle** (cf. chapitre 4.3).

Au vu de la manière dont la crise du plastique se manifeste dans le pays et de l'existence d'un cadre législatif et réglementaire, et compte tenu également des réflexions à mener plus largement sur l'origine du problème et les liens connexes, **ce rapport ouvre la voie à une discussion approfondie sur les solutions et les actions à mettre en place.**

Ce rapport propose tout d'abord une série de **mesures pouvant être mises en œuvre sans délai** si la volonté politique est là. Conformément à l'art. 30a de la loi sur la protection de l'environnement, le Conseil fédéral aurait la possibilité d'interdire la mise dans le commerce des produits destinés à un usage unique et de courte durée si les avantages liés à cet usage ne justifient pas les atteintes à l'environnement qu'il entraîne. Cela s'applique aux **produits de vente à emporter jetables** et aux **sacs à usage unique**. De la même manière, il est possible d'interdire **l'ajout intentionnel de microbilles** de plastique en s'appuyant sur la législation existante (cf. chapitre 5.1).

Ensuite, nous préconisons l'organisation d'un large débat sur **ce que l'on entend par le plastique et l'économie circulaire**. Si les deux concepts sont essentiels au débat actuel, la législation reste floue quant à leur définition, ce qui entrave le développement systématique et global d'actions supplémentaires et l'évolution de notre législation. Il s'agit là d'un problème auquel il convient de remédier (cf. chapitre 5.2).

Enfin, s'appuyant sur cette nécessité de définir juridiquement et de manière exhaustive ces concepts clé, le rapport présente **une série de mesures supplémentaires à mettre en place afin de répondre efficacement à la crise du plastique sous ses divers aspects**. Ces mesures devraient se concentrer sur le rétablissement d'un vaste **système de réutilisation**, destiné en priorité aux bouteilles en verre, ainsi que sur des solutions visant à limiter **l'usure des pneus**, le recours aux **microfibres** et les **mégots de cigarettes**. En outre, un travail doit être effectué sur la réglementation des **bioplastiques** et des **polymères liquides** (cf. section 5.3).

Ainsi, à travers l'examen des principaux problèmes liés au plastique en Suisse et des dispositions légales permettant d'y remédier, et en particulier en proposant des mesures concrètes pour y parvenir, ce rapport vise à susciter et accélérer le débat sur le plastique, en Suisse. A ce titre, **il demande une action politique globale au niveau fédéral et appelle la Suisse à agir face à la crise du plastique.**

- 
- 1 See: Grid Arendal (2021), [Global plastic production, accumulation and future trends](#).
  - 2 National Geographic (Last updated: 02.06.2022), [Plastic Bag Found at the Bottom of World's Deepest Ocean Trench](#).
  - 3 Napper et al. (2020), [Reaching New Heights in Plastic Pollution—Preliminary Findings of Microplastics on Mount Everest](#). *One Earth*, 3 (5).
  - 4 The Guardian (21.12.2021), [No mountain high enough: study finds plastic in 'clean' air](#); The Guardian (27.12.2019), [Revealed: microplastic pollution is raining down on city dwellers](#).
  - 5 The Guardian (06.09.2017), [Plastic fibres found in tap water around the world, study reveals](#).
  - 6 Conti et al. (2020), [Micro- and nano-plastics in edible fruit and vegetables. The first diet risks assessment for the general population](#). *Environmental Research*, 187.
  - 7 De-la-Torre G.E. (2019), [Microplastics: an emerging threat to food security and human health](#). *Journal of Food Science and Technology*, 52; also: Campanale et al. (2020), [A Detailed Review Study on Potential Effects of Microplastics and Additives of Concern on Human Health](#). *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17 (4).
  - 8 Le Conseil fédéral (Berne, le 23 septembre 2022) [Matières plastiques dans l'environnement. Rapport du Conseil fédéral donnant suite aux postulats 18.3196 Thorens Goumaz du 14.3.2018 18.3496 Munz du 12.6.2018 19.3818 Flach du 21.6.2019 19.4355 Groupe PDC du 27.9.2019](#).
  - 9 Kaweck D. & Nowack B. (2019), [Polymer-Specific Modeling of the Environmental Emissions of Seven Commodity Plastics As Macro- and Microplastics](#). *Environmental Science & Technology*, 53 (16), p. 9669; also: EMPA (2019), [5000 tons of plastic released into the environment every year](#).
  - 10 Office fédéral de l'environnement (11.12.2014), [Communiqués- Premier recensement des microplastiques dans les eaux suisses](#).
  - 11 Boucher et al. (2019), [\(Micro\) plastic fluxes and stocks in Lake Geneva basin](#), *TrAC Trends in Analytical Chemistry*, 112.
  - 12 Mani et al. (2016), [Microplastics profile along the Rhine River: Supplementary Table 2 - Microplastic particles km<sup>2</sup> in categories and total \(300 µm–5 mm\) from the Rhine and lakes](#), *Scientific Reports*, 5; Universität Basel (2015), [Kleinste Plastikteilchen: Der Rhein gehört weltweit zu den am stärksten belasteten Strömen](#).
  - 13 Eawag, [Microplastics in Swiss waters](#).
  - 14 Bergman et al. (2019), [White and wonderful? Microplastics prevail in snow from the Alps to the Arctic](#). *Sciences Advances*, 5 (8).
  - 15 Angel de Jesús Negrete Velasco et al. (2020), [Microplastic and Fibre Contamination in a Remote Mountain Lake in Switzerland](#). *Water*, 12 (9).



Pour de plus amples informations concernant ce rapport ou le travail d'OceanCare, merci de contacter :

Fabienne McLellan  
Directrice & responsable du programme de lutte contre la pollution plastique  
[fmclellan@oceancare.org](mailto:fmclellan@oceancare.org)

Ewoud Lauwerier  
Auteur et expert en politique sur les plastiques  
[elauwerier@oceancare.org](mailto:elauwerier@oceancare.org)

OceanCare  
Gerbestrasse 6  
Case postale 372  
CH-8820 Wädenswil  
Suisse

Tél : +41 (0) 44 780 66 88  
Fax : +41 (0) 44 780 68 08

[www.oceancare.org](http://www.oceancare.org)

